

Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal**Présents**

Suzanne RYVERS, ;
Jean SPINETTE, *Bourgmestre* ;
Catherine MORENVILLE, Francesco IAMMARINO, Saïd AHRUIL, Catherine FRANCOIS, Loes SALOMEZ, *Échevin(e)s* ;
Thierry VAN CAMPENHOUT, Hassan ASSILA, Khalid MANSOURI, Loïc FRAITURE, Khalid TALBI, Mohamed EL OUARIACHI, Celi RODRIGUEZ, Mélanie VERROKEN, Narjisse AOUAD, Yannis BAKHOUCHE, Samira BENALLAL, Laurence CHIN, Guillaume DENEUMOSTIER, Xenia DUCULESCU, Marwan HOBEIKA, Sanchou KIANSUMBA, Klara LEDROIT, Chloé LEROY, Janusz LINKOWSKI, Anna MILOJKOWIC, Célia SOUMIER, *Conseillers(ères)* ;
Stéphanie BOSMANS, *Secrétaire communal f.f.*

Excusés

Yasmina NEKHOUL, Willem STEVENS, *Échevin(e)s* ;
Myriem AMRANI, Elisa SACCO, Mathias LOOZE, Danaé MICHAUX MAIMONE, Lesia RADELICKI, *Conseillers(ères)* ;
Laurent PAMPFER, *Secrétaire communal..*

Séance du 29.01.26

#Objet : Motion déposée par la Liste du Bourgmestre et le groupe Ecolo/Groen, et cosignée par le groupe PTB/PVDA relative au maintien du taux de TVA de 6% sur les repas scolaires et à la préservation des emplois ALE au sein des écoles. # (Complémentaire)

Séance publique

Assemblées

Le Conseil communal de Saint-Gilles, réuni en séance le 29 janvier 2024,

Considérant l'article 24 de la Constitution qui consacre le droit à l'enseignement, en ce compris la gratuité universelle de l'enseignement;

Considérant qu'un des objectifs d'amélioration du système éducatif, fixé par la réforme du Pacte pour un Enseignement d'excellence avec tous les acteurs institutionnels de l'enseignement, est de rendre l'école plus accessible en tendant vers une réelle gratuité de l'éducation ;

Considérant que la réussite scolaire est largement et malheureusement corrélée au niveau socio-économique du foyer ;

Considérant que l'accès à une alimentation saine, variée, équilibrée et financièrement accessible est un élément essentiel du bien-être et de la réussite scolaire des enfants ;

Considérant que les repas scolaires et l'accueil extra-scolaire constituent des services indispensables pour de nombreuses familles, en plus d'être des lieux d'apprentissage informels importants pour les enfants ;

Considérant que les repas scolaires jouent un rôle majeur dans la lutte contre les inégalités sociales ;

Considérant que de nombreuses familles sont confrontées à une augmentation généralisée du coût de la vie et que les mesures prises par les gouvernements font peser un risque croissant de précarisation des familles ;

Considérant le projet du gouvernement fédéral de porter la TVA sur les repas scolaires fournis par des prestataires externes de 6% à 12% ;

Considérant que ce projet entraînerait une hausse directe des coûts pour les familles ou, à défaut, une hausse des coûts pour notre commune ;

Considérant la réforme du chômage qui menace de nombreuses personnes travaillant sous le statut ALE ;

Considérant que les emplois ALE sont indispensables au bon fonctionnement des écoles, notamment pour l'organisation

de l'accueil extra-scolaire, la surveillance des cantines et l'encadrement des enfants en-dehors des temps de cours ;

Considérant que la situation financière de la commune et des autres pouvoirs organisateurs ne leur permet pas de compenser la perte de ces emplois ALE et que le risque que ces coûts soient demandés aux parents est réel ;

Considérant les mesures déjà prises par le Gouvernement de la Fédération Wallonie Bruxelles de réduire les budgets consacrés à la gratuité des repas et du matériel scolaire ;

Le Conseil communal de Saint-Gilles :

- **Dénonce et s'oppose** à toute augmentation de la TVA sur les repas scolaires livrés dans les écoles ;
- **Demande au Gouvernement fédéral** de maintenir un taux de TVA réduit sur les repas scolaires ;
- **Demande au Gouvernement fédéral** de revenir sur la réforme du chômage en garantissant le maintien des emplois ALE affectés aux écoles ;
- **Demande au Gouvernement de la Fédération Wallonie Bruxelles** de saisir le Comité de concertation afin d'alerter le Gouvernement fédéral des impacts importants sur l'organisation des écoles et le portefeuille des parents de l'augmentation de la TVA sur les repas scolaires et de l'exclusion du chômage des personnes travaillant sous le statut ALE ;
- **Demande au Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles**, le cas échéant, de prendre des mesures compensatoires pour protéger les écoles et les familles des effets combinés de ces mesures d'économie ;
- **Appelle les autorités fédérales et régionales** à tenir compte de l'impact social et organisationnel de ces mesures sur les familles, les écoles et les finances locales.
- **Charge le Collège communal** de transmettre cette motion :
 - o au Gouvernement fédéral,
 - o à la Ministre de l'Éducation Valérie Glatigny,
 - o au Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles,
 - o au Gouvernement wallon,
 - o aux fédérations de pouvoirs organisateurs et à Wallonie-Bruxelles Enseignement,
 - o aux syndicats de l'enseignement,
 - o aux associations de parents actives dans notre commune.

Adopté en séance publique le 22 janvier 2026 à Saint-Gilles

28 votants : 24 votes positifs, 4 abstentions.

Abstentions : Celi RODRIGUEZ, Mélanie VERROKEN, Yannis BAKHOUCHE, Janusz LINKOWSKI.

Le Secrétaire communal f.f.,

L'Échevin(e) délégué(e),

Stéphanie BOSMANS

Jean SPINETTE

